

# LETTRE D'INFORMATION COVID-19

## 25 MARS 2020 – LA BREILLE-LES-PINS

### UNE NOUVELLE ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE EST DISPONIBLE EN LIGNE

Cette nouvelle attestation est à utiliser dès maintenant. Elle contient à présent 7 déplacements dérogatoires, certains sont précisés (consultations et soins, déplacements pour l'activité physique), d'autres ajoutés (convocations judiciaires, participation à des missions d'intérêt général...). Une donnée nouvelle est maintenant demandée, celle de l'heure.

Une nouvelle attestation employeur est également disponible.

Ces deux documents sont disponibles ici :  
<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

LE BULLETIN D'INFORMATION N°20  
DE L'ARS EST EN LIGNE !

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARS



LE 25 MARS 2020 : SOUTIEN !

En soutien aux malades du Covid-19, à leurs familles, aux soignants et à toutes les personnes qui font vivre le pays, les cloches de notre Eglise sonneront à 19h30

En raison de l'épidémie de coronavirus, tous les événements sportifs, culturels ont été reportés ou annulés. Les conséquences financières dans les secteurs culturels, événementiels et sportifs sont importantes. La région a mobilisé 4,3 M€ pour ces secteurs. [Plus d'informations](#)

**#COVID-19**

**LA RÉGION AUX CÔTÉS DU SECTEUR ASSOCIATIF SPORTIF ET CULTUREL**

**4,3 M€**  
pour un fonds d'urgence, le maintien des aides aux événements annulés et le renforcement des aides existantes

Retrouvez ici le détail des aides

0 800 200 402 Service & appel gratuits

Région PAYS DE LA LOIRE

### Les centres de contrôles techniques des véhicules sont autorisés à rester ouverts

Des délais sont toutefois accordés pour réaliser les contrôles :

- **Trois mois** pour les délais du contrôle technique des véhicules légers. Cette tolérance s'applique également aux contre-visites.
- **Quinze jours** pour les poids lourds et les véhicules employés au transport en commun.

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Coronavirus COVID-19

**#RESTEZCHEZVOUS**  
État d'urgence sanitaire

\*Toute infraction est passible d'une amende de 135 €.

uprefet49 - www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Coronavirus COVID-19

**#RESTEZCHEZVOUS**  
État d'urgence sanitaire

\*Toute infraction est passible d'une amende de 135 €.

uprefet49 - www.maine-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Maine-et-Loire prend des mesures d'interdiction d'espaces et d'activités extérieurs, qui s'appliquent à partir de samedi 21 mars 2020 8h. Tous les détails [dans le communiqué et l'arrêté préfectoral](#).

Contrevenir aux obligations de confinement est sanctionné de 135€ d'amende

Des bénévoles du transport solidaires se proposent d'aller faire les courses pour les personnes inscrites au transport solidaire. La liste des bénévoles est disponible dans ce document. Il est important cependant de respecter les consignes et les gestes barrières.



Bonjour,

Le service de Transport solidaire s'organise autant que faire se peut pour les personnes qui sont le plus dans le besoin et isolées de tout. **Le fonctionnement reste le même. Les bénévoles vous remettront votre bon de transport comme d'habitude.**

C'est pourquoi, **les personnes inscrites au TS** peuvent appeler les personnes suivantes :

-Jacques Loiseau, Brain sur Allonnes

-James Roy, Allonnes

-Jean-Claude Cartillier, Allonnes

-Jean-Noël Ribault, Varennes

-Joël Fricard, Villebernier

-Patrick Richomme, Villebernier

-Patrick Persault, Villebernier

**Ces bénévoles s'engagent seulement à faire des courses.**

**Ils ne partagent pas leur voiture, ne prenant pas le risque de vous contaminer et inversement.**

**Pour les personnes qui désirent les appeler :**

**APPELER LE BENEVOLE LE PLUS PRES DE CHEZ VOUS**

**Préparez votre carte bleue de TS pour la montrer au bénévole**

**Prenez soin de préparer votre liste de course et le moyen de paiement.**

**Le bénévole vous rapporte vos courses à votre porte ainsi que le ticket de caisse et vous les dépose devant votre maison. Pas de contact direct. Chacun est amené à se laver les mains après.**

**Tous les gestes barrières doivent être respectés !!!!**

C'est un service bénévole, basé sur un respect et une confiance mutuelle.

Merci de votre compréhension

Bon courage à tous et à bientôt